

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le lundi 18 décembre 2000, à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore laurentienne.

Présences :

Représentants

Représentantes :

Isabelle Matte	Adrien-Gamache
Danielle Desrochers	André-Laurendeau
Sylvie Picard	Antoine-Brossard
Gilles Delisle	Carillon
Chantal Albert	Charles-Lemoyne
Pierre Nadeau	D'Iberville
Monique Gagnon	De La Mosaï que
Éric Read	De Maricourt
Pierre-Yves Daigneault	De Normandie
Pierre Dondo	Des Saint-Anges
Jocelyn Bergeron	Du Jardin Bienville
Alain Déry	Félix Leclerc
Line Vachon	Gaétan-Boucher
Christian Boisclair	Georges P. Vanier
Lise B. Lavoie	Gérard-Filion
Carole Bélanger	Hubert-Perron
Gilbert Potvin	Inter. de Greenfield Park
Paul Richard	Inter. St-Edmond
Diane Beaucage	Jean De Lalande
Alain Bissonnette	Joseph de Sérigny
Mario Boudreault	Lajeunesse
Linda Lavoie	Laurent-Benoit
Diane Fournier	Les-Petits-Castors
Marie-Élène L'Espérance	Marie-Victorin (Brossard)
Martha Cadotte	Mgr.-A.-M.-Parent
Pauline Charest	Paul-De Maricourt
Pierre Benoit	Pierre-Laporte
Jean-Guy Rochefort	Plein-Soleil
Diane Benoit	Préville
Michel Lebel	Rabeau
Claude Roy	Saint-Jean-Baptiste
Linda D'Astous	Saint-Joseph
Sylvie Létourneau	Saint-Jude
Johanne Gaudreau	Saint-Laurent
Richard Drolet	Sainte-Claire (Longueuil)
Marie-Josée Ulrich	Samuel-De Champlain (Bros.)
Michel Parent	Samuel-De Champlain (long.)
Jean Therrien	Tournesol
Isabelle Forget	Tourterelle
Gilles Perron	Comité ÉHDAA

Substituts :

Martha Cadotte	André-Laurendeau
Luc Langlois	De La Farandole
Sylvaine Gilbert	Gaétan-Boucher
Mario Boudreault	Mgr.-A.-M.-Parent
Linda Coté	Paul-Chagnon
Sylvie Picard	Pierre-Brosseau
Sylvain Lemay	Tournesol

Participants

Participantes :

Denise B. Lussier	Jacques Francoeur
Chantal Laforest	

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Gilles Delisle préside l'assemblée. Ayant constaté qu'il y a quorum, il déclare donc la présente assemblée ouverte, et ce à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 DÉCEMBRE 2000

Monsieur Alain Déry propose que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Résolution cp230-12-00

Il est proposé par monsieur Alain Déry que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 NOVEMBRE 2000

Monsieur Gilles Perron nous mentionne qu'au point 6 du procès-verbal du 20 novembre 2000, nous devons lire « 8 % à 12 % » des élèves de la Commission scolaire Marie-Victorin ont des problèmes de comportement ou d'adaptation scolaire ».

Résolution numéro cp231-12-00

Il est proposé par madame Marie-Josée Ulrich que le procès-verbal soit adopté avec la modification apportée au point 6.

Adopté à l'unanimité.

4. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Gilles Delisle souhaite la bienvenue à monsieur Alain Déry et à madame Denise B. Lussier. Il nous mentionne que le congrès de la FCPPQ aura lieu du 11 au 13 mai 2001 à l'Université Laval à Québec. Tout comme l'an dernier les frais de participation à ce congrès seront supportés en partie par le comité de parents.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Denise B. Lussier remercie madame France Guertin et madame Huguette Richard de leur soutien et de leur continuité durant son absence. Elle nous informe que le plan de réussite consolidé a été présenté au MÉQ, le jeudi 14 décembre et fut bien reçu. Il reste à consolider les objectifs et à les quantifier; exemple : sortir un élément par école, le taux de réussite d'un tel élément passe de x% à x%, et à produire une version finale pour le MÉQ.

Elle nous informe aussi que la subvention pour la rénovation des écoles Curé-Lequin et Saint-Jude est acceptée. La refenestration est reportée car elle n'est pas subventionnée. L'échéancier de ces rénovations est pour le mois de janvier 2002.

Madame Isabelle Matte demande à madame Lussier s'il est exact que le montant de 25 \$ par élèves sera bel et bien remis en totalité, comme mentionné par madame Huguette Richard lors de la dernière rencontre, ou bien amputé d'une partie, tel que mentionné par certains parents du comité de parents. Madame Denise B. Lussier mentionne que selon elle, l'allocation devrait être de 25 \$ par élève mais nous le confirmera lors de la prochaine réunion.

Monsieur Alain Déry demande à madame Lussier d'où vient la différence entre les revenus et les dépenses d'investissements. Une réponse nous sera donnée lors de l'assemblée de janvier 2001.

6. PAROLE AUX COMMISSAIRES PARENTS

Madame Johanne Gaudreau et monsieur Claude Roy nous informent que lors d'une réunion en octobre 2000, où étaient aussi présents messieurs Michel Chamberland, Serge Lefebvre, et Gilles Delisle, ainsi que mesdames Fernande Leblanc-Sénéchal et Lucie Désilet, la notion de confidentialité a été précisée pour une plus grande transparence et une meilleure collaboration entre le comité de parents et les parents commissaires. La notion de non-confidentialité est limitée à la non-divulgence des positions spécifiques de chacun des commissaires et à la non-divulgence des items dits strictement confidentiels.

Pour ce qui est du redécoupage scolaire de l'ouest de Longueuil et de Saint-Hubert, il sera mis en veilleuse.

Une résolution a été adoptée au conseil des commissaires pour lancer une consultation sur la révocation de l'école La Farandole. Il a aussi été question d'un problème avec la qualité de l'air de cette école.

L'entente de cohabitation entre les Commissions scolaires Marie-Victorin et Riverside concernant la cohabitation des deux clientèles à l'école Saint-Lambert prendra fin en juin 2001, les élèves de la CSMV retourneront dans leur école de secteur.

7. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION DES COMITÉS DE PARENTS DE LA MONTÉRÉGIE

Lors de la rencontre du 8 décembre 2000, un représentant du MÉQ est venu parler de la politique d'évaluation des apprentissages. Dans le plan d'action 2000-2001, l'ACPM prévoit au moins une rencontre entre les différents intervenants : les présidents, les présidents des comités ÉHDAA et les parents commissaires.

Monsieur Claude Deschênes, invité, mentionne que l'ACPM organise son colloque annuel le samedi 24 mars 2001 à l'école André-Laurendeau, où plus de 300 personnes sont attendues, coût 20 \$ par participants. Il invite les membres du comité de parents à encourager d'autres parents à y participer. Une ou deux conférences seront offertes en avant-midi et une dizaine d'ateliers seront offerts en après-midi. Le tout prendra fin vers 16 h 30. Un service de garde est disponible. Les membres sont invités à faire part aux représentants de leurs suggestions pour les ateliers et de faire connaître leur disponibilité pour donner un coup de pouce au niveau de la logistique. L'ACPM compte sur la contribution volontaire de chacun des comités de parents de la Montérégie soit 0,02 \$ par élève.

8. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ ÉHDAA

Monsieur Gilles Perron nous demande de consulter notre école, pour savoir si le document « trousse d'information et d'accompagnement du parents » est maintenant disponible.

Il y aura au début janvier, la distribution d'un document visant à aider les parents, lors de leur demande de services auprès de la direction de l'école ou de la CSMV.

9. PROPOSITION VISANT À DEMANDER UNE RÉVISION SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPARTITION DES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LES ÉCOLES DE LA CSMV AU MOIS DE SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNÉE.

Suite à une lettre reçue par monsieur Éric Read, de l'école De Maricourt, la proposition déposée par monsieur Éric Read, a été reformulée comme suit :

Résolution numéro cp231-12-00

Il est proposé par monsieur Éric Read qu'une révision finale de l'allocation des effectifs en spécialistes soit effectuée à la fin septembre de chaque année, date officielle de la prise en charge de la clientèle, pour refléter les besoins en ressources durant la dite année scolaire, en fonction du nombre réel d'enfants nécessitant les ressources en question.

Adopté à l'unanimité.

10. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES, LISTES DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT.

Madame Chantal Laforest nous indique qu'il n'est pas dans les projets de la CSMV de fermer des bâtiments pour l'année scolaire 2001-2002, sauf dans le cas de l'école Saint-Lambert où il y a cohabitation avec la Commission scolaire Riverside. Ces élèves seront réintégrés à leurs écoles de secteur.

Monsieur Alain Déry demande d'inclure au document « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles », la listes des actes d'établissement des écoles. Madame Chantal Laforest nous informe que cela sera fait en janvier.

Madame Sylvie Picard demande la correction de la coquille concernant les écoles Sainte-Claire et Tourterelle puisque ce sont deux écoles distinctes.

11. RÉVOCATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE LA FARANDOLE

Madame Chantal Laforest nous indique que l'école de La Farandole fermera ses portes le 30 juin 2001. La raison de cette fermeture est que la loi 118 du MÉQ interdit à une école d'avoir un projet éducatif à valeurs religieuses comme c'est présentement le cas à l'école. Le conseil d'établissement peut soumettre un nouveau projet éducatif au plus tard le 19 février 2001 pour approbation par la CSMV.

12. CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES.

Madame Chantal Laforest nous informe qu'aucun redécoupage scolaire ne sera effectué en 2001-2002.

Elle nous explique que le terme continuité s'applique uniquement aux élèves fréquentant l'école de leur secteur.

Madame Chantal Laforest mentionne que la CSMV a décidé de déplacer prioritairement les maternelles, advenant un manque de locaux dans une école. Ces élèves retournent l'année suivante dans leur école de secteur sans « chapeau de protection » advenant un ratio trop élevé.

Monsieur Alain Déry demande que l'information concernant tous les programmes particuliers au secondaire, soit distribuée, dans toutes les écoles à projet particulier au primaire

13. POLITIQUE RELATIVE À LA SCOLARISATION À DOMICILE

13.1) Monsieur Alain Déry demande quels sont les frais afférents que doivent déboursier les parents lors de leurs décisions de scolariser à domicile leurs enfants.

Monsieur Jacques Francoeur nous indique que la liste des coûts sera annexée à la politique, à la suite d'une analyse faite par monsieur Pierre Bérubé.

13.2) Il n'y a aucun dépôt d'amendement.

14. ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Il est proposé par monsieur Richard Drolet au point 3.3 c des règles de régie interne l'amendement suivant : Suite à la présentation des consultations non prescrites par la loi à l'assemblée régulière du comité de parents, et suite aux dépôts d'avis des représentants, le comité exécutif élabore et détermine la position officielle du comité de parents **et la soumet à la séance suivante au comité de parents.**

La proposition est rejetée.

Résolution numéro cp232-12-00

Il est proposé par monsieur Richard Drolet au point 12.1 c l'amendement suivant : suite à un vote, si la proposition principale est défaite, un membre du comité peut faire une nouvelle proposition de discussion.

Adopté à majorité.

Résolution numéro cp233-12-00

Il est proposé par madame Johanne Gaudreau que les règles de régie interne soient adoptées telles qu'elles ont été amendées.

Adopté à majorité

14.1) Élection au poste de vice-président

Résolution numéro cp234-12-00

Madame **Diane Fournier** propose sa candidature.

Monsieur Gilles Delisle déclare élue au poste de vice-présidente madame **Diane Fournier**. Elle occupera le poste pour le regroupement B.

15. DATE D'ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES.

L'assermentation des commissaires parents se fait après le 3^e dimanche de novembre. M. Claude Roy ne peut pas poursuivre en septembre prochain. Une proposition sera apportée lors de la prochaine réunion.

16. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

17. PAROLE AU PUBLIC

Madame Diane Beaucage demande si chaque président de chaque conseil d'établissement a bien reçu le document « Partenariat, le document de réflexion et d'animation », publié par la FCPPO.

Madame Sylvie Picard mentionne que nous n'avons toujours pas reçu le calendrier des consultations. Madame Lussier nous indique que nous devrions le recevoir lors de la prochaine assemblée.

Madame Lise B. Lavoie demande que l'information concernant les fermetures d'écoles lors de tempêtes de neige nous parvienne plus tôt. Est-ce qu'il existe une politique à la CSMV, où si chaque école décide elle-même pour ce qui est de la fermeture de son école lors de tempête ?

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution numéro cp235-12-00

Il est proposé par madame Marie-Josée Ulrich que la présente assemblée soit levée, et ce à 23 h.

Adopté à l'unanimité.

Isabelle Matte
Secrétaire